

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 18**

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

À la fin de la première phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« et a l'objectif de porter ultérieurement cette part à 0,7 % de ce revenu national brut ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi de finances 2021 estime le montant de la dette publique française en 2021 à 2.798 milliards d'euros.

Il s'agit bien entendu d'une première hypothèse qui sera révisée en cours de gestion à mesure du développement de la crise. Elle représenterait désormais 116,2% du PIB en 2021 après un pic en 2020 de 117,5% soit 2.612 milliards d'euros. Concrètement, l'endettement aura crû de 232,4 milliards d'euros en 2020 et croîtrait de 185,8 milliards supplémentaires en 2021.

A la lumière de ces chiffres, la politique de développement de la France doit être revue à la baisse.